

2008/8738 - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RELATIF A DES TRAVAUX A BONS DE COMMANDE A REALISER SUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LYON SUR LES 3E ET 6E ARRONDISSEMENTS ET RIVE GAUCHE POUR L'ANNEE 2009 ET EVENTUELLEMENT 2010, 2011 ET 2012 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Vous avez autorisé, par délibération du 13 mars 2006 n° 2006/6236, le lancement de marchés de travaux à bons de commande couvrant tous les Corps d'état bâtiment (maçonnerie, menuiserie, plomberie...) et ce, pour l'année 2007, et éventuellement 2008, 2009 et 2010.

Ceux-ci sont utilisés pour les travaux d'entretien, de maintenance, d'amélioration, de petits aménagements, de réparation, de petites opérations nouvelles, de travaux d'accompagnement d'opérations individualisées.

Afin que la concurrence s'exerce pleinement, les marchés du secteur 7^e et 8^e arrondissements ont été relancés en 2007 pour prendre effet début 2008.

Aussi, je vous propose d'organiser une nouvelle consultation par voie d'appel d'offres pour les marchés du secteur 3^e et 6^e arrondissements et rive gauche afin qu'ils soient actifs le 1^{er} janvier 2009.

A l'issue de la consultation, les marchés à bons de commande seront conclus pour une durée d'un an, reconductible expressément trois fois une année pour un montant global minimal de 2 940 000 € HT et maximal de 12 640 000 € HT.

Un seul prestataire sera retenu par lot.

Les prestations seront traitées par appel d'offres ouvert ou à défaut, par la procédure de marché négocié, en application de l'article 35 – I – 1^o du Code des Marchés Publics.

Vu la délibération du 13 mars 2006 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 3^e et 6^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- Le lancement d'un appel d'offres pour les marchés à bons de commande des travaux à réaliser sur le patrimoine de la Ville de Lyon sur les 3^e et 6^e arrondissements et rive gauche pour l'année 2009, et éventuellement 2010, 2011 et 2012 est approuvé.

2- La dépense en résultant financée par les crédits inscrits au budget de l'année 2009 et éventuellement 2010, 2011 et 2012 sera imputée sur les articles 2313, 2314, 2315, 2318, 61521, 61522, 61523, 6156, 617 et divers, fonctions diverses :

- des programmes et opérations de la Direction Gestion Technique Bâtiments, principale utilisatrice de ces marchés, à savoir essentiellement :

- le programme TIP610-travaux du propriétaire-opérations diverses et notamment l'Opération MAINT610-fonction 020 ;
- le programme FSIEGE610-Frais de siège-et notamment l'opération PREST610-fonction 020 ;
- les programmes 1 à 40 - opérations diverses - fonctions diverses.

- du programme PTECHCCAS-Prestations pour le compte du CCAS-opérations MAINTBAT et LOGEMENT-fonction 61 ;

- des programmes et opérations des budgets des Mairies d'Arrondissements-fonctions diverses.

et, le cas échéant, des programmes, opérations et lignes de crédit des autres directions utilisatrices de ces marchés, notamment les programmes d'investissement 1 à 40.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE